

Ecole maternelle La Nonette
Avenue du 18 juin 1940
60560 Orry la ville
03 44 69 00 09
ce.0601791W@ac-amiens.fr

CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2015

Présents :

- Monsieur Herry, maire, Monsieur Lejeune, maire-adjoint aux services scolaires
- Mesdames Barré, Cochet, Evrard, Gaspar, Miot-Hastir, Person, Pichon, parents
- Mesdames Baudot et Delannoy, Laloux, ATSEM
- Mesdames Cuisinier, Kiélus, Kozicki, Pelletier, Lurois, enseignantes.

Excusé : Monsieur Nourry, DDEN

1) PRESENTATIONS

2) ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Composition :

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :

1. De l'ensemble des maîtres affectés à l'école
2. Du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
3. Des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal au nombre des classes de l'école
4. Du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles

Membres supplémentaires :

Assistent de droits aux séances de conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Peuvent y assister également avec voix consultatives :

1. L'équipe médicale scolaire
2. Les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique
3. Les assistantes sociales
4. Les agents spécialisés de l'école maternelle

Les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école

1. Vote le règlement intérieur de l'école
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie à l'école et notamment sur :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

- les activités périscolaires ;
 - la restauration scolaire ;
 - l'hygiène scolaire;
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
 5. En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
 6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.
 7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Prochains conseils d'école prévus le vendredi 5 février 2016 et le vendredi 3 juin 2016 de 18h à 20h.

3)REGLEMENT SCOLAIRE :

Le règlement scolaire a été adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes.

4) EFFECTIFS :

106 élèves depuis le 02/11/2015

- 33 PS
- 36 MS
- 37 GS

106 élèves répartis dans 4 classes :

- 27 PS (Classe de Anne et Dorothée)
- 6 PS et 20 MS (Classe de Isabelle)
- 16 MS et 11 GS (Classe de Sandrine)
- 26 GS (Classe de Séverine)

Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2015 :

- 32 PS
- 33 MS
- 36 GS

Ce qui fait 101 élèves.

5)BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE : cf document joint.

6)ACTIVITES ORGANISEES DANS LE CADRE DES TAPS :

Pour la maternelle, 7 animatrices encadrent les 67-70 enfants présents.

Les atsems et les animatrices rencontrent des difficultés. Les enfants n'écoutent pas, rient au nez des adultes, cassent le matériel.

Monsieur lejeune va faire un courrier au nom de la municipalité pour informer les parents.

Les parents des enfants qui posent problème seront convoqués et avertis que les enfants trop turbulents risquent l'exclusion des TAPS.

7)ANIMATIONS :

- **Vendredi 13 novembre** : Madame Castro-fauville, ambassadrice des déchets de l'aire cantilienne, proposera une animation sur le tri des déchets pour chaque classe de la PS à la GS. Reporté au **lundi 16 novembre**.
- **Jeudi 26 novembre** : Photos individuelles et de classes
- **Vendredi 4 décembre** : Le chanteur Rémi nous présentera son spectacle de comptines. Cette animation d'un coût de 650 euros sera offerte par la municipalité. Merci à elle.
- Venue du Père Noël **Jeudi 17 décembre dans l'après-midi**. Un goûter sera offert par la municipalité aux enfants.
- **Mardi 29 mars**, monsieur Darny nous présentera *Le palais des 5 sens*. Coût 3, 80 euros/enfant, pris en charge par la coopérative.
- **Mercredi 11 mai**, toute l'école se rendra au festival théâtral de Coye la forêt pour assister à la pièce : *Le fameux voyage de la fée Mélodie* (« voyage interactif et musical, mêlant théâtre, chant, ombres et illusions ») Coût : 6,50 euros/enfant pour la pièce et 2,83 euros/enfant pour le transport = 9,33 euros/enfant.

8) DEMANDE D'EQUIPEMENTS À LA MUNICIPALITE :

Les enseignantes souhaiteraient pouvoir utiliser des ordinateurs pour des ateliers TICE au moins en demi-classe et être dotées d'un photocopieur couleur. La municipalité disposerait-elle d'un budget ?

- Madame Lurois va recontacter madame Porcher, conseillère TICE de Senlis pour lister les besoins de l'école. Elle doit également faire faire un devis à la représentante Bourrelier pour des pneus pleins qui permettraient de remettre un certain nombre de vélos en service.
- Monsieur Herry estime qu'il serait plus judicieux d'acquérir un photocopieur couleur qui fait également imprimante.

9) QUESTIONS SOULEVEES PAR L'UPPE

- **Bilan de la rentrée, faits marquants ?**

Les enseignantes de PS et PS/MS trouvent les enfants plus calmes. Ils réussissent à bien jouer ensemble pendant les récréations.

- **Adaptation des enfants aux rythmes scolaires cette année :**

Les enfants sont plus fatigués et énervés à partir du jeudi.

- **Projet d'école** : Pour cette année scolaire, les petites bêtes (escargots, têtards...), les bulbes, le schéma corporel, l'espace, la nutrition, la coccinelle sont au programme.

- **Cour de récréation :**

Plus facile dans la cour du haut, moins d'enfants sur le talus.

En revanche, le revêtement en béton lavé est dangereux, glissant par temps humide. Des enfants jouent avec les cailloux, se les mettent dans le nez, dans la bouche. Lorsqu'ils tombent, ils s'écorchent facilement. Dans l'avenir serait-il envisageable de poser du bitume

sur le béton lavé?

L'UPPE propose d'équiper l'école de matériel supplémentaire pour les récréations. Petites voitures suffisamment solides? Craies de trottoir?...

- **Point sur les vélos après les achats de la mairie de début d'année :** Les vélos supplémentaires ont été bien appréciés des enfants qui les préfèrent aux plus anciens. Ils se partagent les vélos.

- **Bilan de la fête de l'école :**

Les enseignantes envisagent de redemander à leurs collègues de l'élémentaire de les accueillir pour organiser une seule fête de fin d'année pour les deux écoles.

En revanche, des solutions restent à trouver pour que les parents s'assoient pendant le petit tour de chants et permettent ainsi à tous de voir et d'entendre les enfants.

- **Planning UPPE :**

- Mardi 10 novembre : soirée jeux à l'école élémentaire
- Vendredi 13 et samedi 14 novembre : photos de fratries
- Vendredi 29 janvier : conférence *Poser des limites aux enfants*
- Samedi 19 mars : conférence : *Hygiène de vie et régénération*
- Samedi 23 avril? : kermesse UPPE à la maternelle
- Samedi 28 mai : fête d'été de l'UPPE

- **Noël des enfants :**

L'UPPE et la municipalité ont cofinancé des livres pour les enfants. Le père Noël remettra un livre *Premières histoires de Oui-oui* aux petits, *Les trois petits cochons* aux moyens et un *coloriage magique* aux grands.

- **Où en est le projet culturel?**

Monsieur Herry informe le conseil d'école que des études seront menées en 2016.

Phase 1 mi 2017-mi 2018 : agrandissement de la médiathèque et de la salle des rencontres.

Phase 2 : 2019.

Rien ne se fera de manière imposée.

Ce projet ne fait pas l'unanimité au conseil municipal.

La directrice, Anne Lurois



Compte de Fonctionnement Général du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015

CHARGES

PRODUITS

60700008	Achats de produits pour cessions	1178,60	70700008	Vente de produits pour cessions	1688,
61681008	Assurances versées	27,50	70800008	Produits des activités éducatives	19,71
61810008	Charges des activités éducatives	3815,54	74100008	Subventions Etat, collectivités (3)	
62810008	Cotisations versées à l'OCCE	185,90	74200008	Subventions d'associations	
65000008	Autres charges courantes		75000008	Autres produits courants	3774,50
67000008	Charges exceptionnelles		75600008	Particip. volontaires des familles	
68000008	Achat de biens durables		76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	
			77000008	Produits exceptionnels	134

TOTAL DES CHARGES (A) 5207,54

TOTAL DES PRODUITS (B) 5613,21

Résultat de l'année 2014/2015 (B-A) 405,67

Bilan simplifié au 31 août 2015

ACTIF

Saldes des comptes au 31/08/2015

PASSIF

512	Banque (1)	1556,23	110	Report à nouveau au 01/09/2014	1150,56
514	Banque Postale (1)				
530	Caisse en espèces (2)				
				égal à l'actif / passif au 31 août 2014	
				Résultat de l'année 2014/2015	405,67
	TOTAL de l'actif	1556,23	=	TOTAL du passif	1556,23

(1) Comptes bancaires 512 ou 514:

Le mandataire de la coopérative doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire où figure le solde indiqué en 512 ou 514. Si ce dernier ne correspond pas à l'extrait, il doit

(2) Arrêté de caisse au 31/08/2015:

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non

Solde indiqué sur le dernier relevé bancaire fourni

N° des chèques	Destinataires des chèques ou origine des versements	Dates des opérations	Montants (+/-)
Solde indiqué en compte 512 ou 514 (bilan)			€

Nombre	Somme
200 €	
100 €	
50 €	
20 €	
10 €	
5 €	
2 €	
1 €	
0,50 €	
0,20 €	
0,10 €	
Petite monnaie	
Solde indiqué en compte 530 (bilan)	

NB: l'extrait de compte bancaire doit encadrer le 31 août (ex: du 25/08 au 05/09 ou être arrêté précisément à la date du 31 août. Dans le cas contraire, le mandataire doit fournir les extraits précédant et suivant cette date.

(3) renseigner obligatoirement le tableau en page 4